



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

PROJET ÉOLIEN DE L'EUROPÉENNE COMMUNES DE FROISSY ET NOIRÉMONT

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale
du jeudi 16 février 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus

sur le projet déposé par la société **TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE**
pour la réalisation du « **Parc Éolien de l'Européenne** » implanté sur les communes de **Froissy** et **Noirémont**.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et de deux postes de livraison relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.
La puissance unitaire des éoliennes est de 3,6 MW au maximum, avec une puissance installée totale estimée à 28,8 MW, pour une hauteur maximale en bout de pale de 140 m.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Didier BERNEAUX, conseiller indépendant en affaire de gestion, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Froissy. Le commissaire enquêteur assurera des permanences dans les mairies des deux communes d'implantation pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- **Jeudi 16 février 2023 de 14h00 à 17h00 à Froissy ;**
- **Vendredi 24 février 2023 de 16h00 à 19h00 à Froissy ;**
- **Mercredi 1^{er} mars 2023 de 9h00 à 12h00 à Noirémont ;**
- **Vendredi 10 mars 2023 de 16h00 à 19h00 à Noirémont ;**
- **Samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00 à Froissy ;**
- **Lundi 20 mars 2023 de 14h00 à 17h00 à Froissy.**

Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier d'enquête publique devra impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur au moment de ladite enquête publique environnementale.

5. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la société TOTALENERGIES RENOUVELABLE FRANCE, est consultable :

- sur support papier et en version numérique :
 - aux heures d'ouverture **dans les mairies de Froissy et Noirémont,**
 - à la **direction départementale des territoires de l'Oise**, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 à Beauvais du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous (03.64.58.15.00).
- en version numérique :
 - **sur le site internet des services de l'État dans l'Oise** (documents téléchargeables):
www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques
 - **sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :**
<https://www.registre-dematerialise.fr/4428>
 - aux heures d'ouverture des mairies, sur un poste informatique mis à disposition dans les communes d'**Abbeville-Saint-Lucien, Auchy-la-Montagne, Cormeilles, Doméliers, Fontaine-Saint-Lucien, Francastel, Hardivillers, Haudivillers, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, La Neuville-Saint-Pierre, Lafraye, Le Crocq, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maisoncelle-Tuilerie, Maulers, Montreuil-sur-Brèche, Muidorge, Noyers-Saint-Martin, Oroër, Oursel-Maison, Puits-la-Vallée, Reuil-sur-Brèche, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Troussencourt, Vendeuil-Caply et Viefvillers** dans l'Oise.

6. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies de Froissy et Noirémont,**
- par **courrier adressé à la commune de Froissy** à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le **registre d'enquête dématérialisé** mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4428>
- par **courrier électronique** adressé à : enquete-publique-4428@registre-dematerialise.fr
(en précisant dans l'objet du courrier « Enquête publique Parc Éolien de l'Européenne »)

7. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

8. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de **Mme Emma RIBAUX – Cheffe de projets – Tél. 07 63 70 96 47 ou 03 26 26 24 35 – Mail : emma.ribaux@totalenergies.com – TotalEnergies Renouvelables France – Pôle Technologie du Mont Bernard – 18 rue Dom Pérignon à Châlons-en-Champagne (51000) – ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS**